

**DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE  
L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU  
LOUVRE-LENS**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date  
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article  
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre  
2022, portant délégation à des Adjointes au Maire, modifié par  
l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif  
aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu la délibération du conseil municipal en date  
du 15 septembre 2005 portant adhésion de la Ville de Lens à  
l'Association des Amis du Louvre-Lens (A2L).

Considérant que le renouvellement de  
l'adhésion à l'Association des Amis du Louvre-Lens nécessite la  
signature d'une décision,

**Décision n° 2025- 42**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Il est décidé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lens à l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens, BP 244, 62305 LENS cedex, présidée par Madame Elisabeth WATINE. Cette association a pour rôle de fédérer et promouvoir les initiatives pour et autour du Louvre-Lens.

**ARTICLE 2** : La Ville de Lens verse à l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens la somme de 100 € correspondant au montant de la cotisation annuelle.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique actes administratifs).

**ARTICLE 5**: Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, délégué à la Vie locale et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 10 février 2025

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la Culture,  
Hélène CORRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
062-216204982-20250210-DEC\_2025\_42-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025